

Solène Billaud, *Partager avant l'héritage, financer l'hébergement en institution. Enjeux économiques et mobilisations familiales autour de personnes âgées des classes populaires.*

Thèse de doctorat en sociologie à l'EHESS de Paris, sous la direction de Florence Weber, soutenue le 29/11/2010. Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Jury : Tiphaine Barthelemy (univ. Picardie), Vincent Caradec (univ. Lille 3), Rose-Marie Lagrave (EHESS), Jean-Noël Retière (univ. Nantes), Evelyne Serverin (CNRS), Florence Weber (ENS Paris).

Au croisement de la sociologie des relations de parenté, de la sociologie du vieillissement et de la sociologie des classes populaires, cette thèse traite des enjeux économiques de l'entrée en institution de personnes âgées aux revenus et au patrimoine modestes. L'analyse est fondée sur seize monographies de familles menées par entretiens multiples, combinées à des données statistiques, des données institutionnelles et des entretiens avec des professionnels. Elle croise deux dimensions. Il s'agit, d'une part, de comprendre les décisions familiales à propos des enjeux financiers et patrimoniaux du séjour en institution du parent âgé, et d'autre part, d'interroger au prisme des mobilités intergénérationnelles les enjeux d'affiliation qui parcourent ces décisions et l'héritage anticipé qu'elles impliquent la plupart du temps. La thèse met ainsi en valeur les conséquences du vieillissement en institution sur les relations familiales et les transmissions patrimoniales dans les classes populaires françaises contemporaines.

En premier lieu, l'enquête montre que les décisions concernant le patrimoine et les affaires personnelles du nouveau résident se déclinent en trois « moments » principaux à partir de l'entrée en institution. On observe tout d'abord des stratégies de « mise en attente » de l'ancien logement visant à différer autant que possible les marques de l'installation. La nécessité morale d'euphémiser l'approche de la mort, et plus encore l'obligation concrète pour les enfants de se comporter en héritiers avant l'heure, exacerbent alors les tensions ayant pu apparaître à d'autres moments de l'histoire des relations de parenté. Ensuite, à moyen terme, intervient la remise en usage du logement, qui se traduit dans le cas des propriétaires par le choix massif de la vente du bien. Cette dernière est en partie contrainte par l'impératif de préservation de la valeur du patrimoine qu'implique la morale populaire de valorisation de l'effort d'accumulation, ainsi que par les besoins de liquidités pour financer de l'hébergement. Si les mobilités sociales et géographiques entraînent un moindre attachement affectif au bien immobilier, sa liquidation est cependant privilégiée dans l'optique de protéger les descendants d'une ponction directe sur leur budget au titre de l'obligation alimentaire. Enfin intervient l'organisation d'un partage des biens que la personne âgée ne peut emporter en institution, un héritage sans décès où est mis en œuvre un aménagement des règles du droit des successions, dans une optique de justice intrafamiliale privilégiant l'égalité entre descendants de même rang plutôt que l'équité. Malgré son absence systématique lors du partage, le fait que le résident soit en vie joue comme un régulateur des tensions entre enfants, sur lesquels pèse l'obligation de lui rendre des comptes.

La gestion des temporalités et l'arrangement des modalités de décision dans les décisions patrimoniales sont donc cruciaux, en ce qu'ils permettent de brouiller les marqueurs socialement associés au handicap (entrée en institution) et à l'approche du décès (seule la mort mettra fin à ce nouvel habitat). Mais la question de la maîtrise du temps est aussi très présente dans les décisions de financement de l'hébergement à plus ou moins long terme. Le caractère incertain de la durée du séjour en établissement – c'est-à-dire, de la durée de vie du résident – conduit les personnes à anticiper les problèmes de

financement futurs. Beaucoup convertissent ainsi en capitaux, de manière anticipée, leur éventuel patrimoine immobilier et parfois mobilier. Ces décisions de liquidation du patrimoine, ou, plus rarement, celles de mise en place de contributions alimentaires informelles au sein de la famille, apparaissent ainsi être un premier recours, dont la possibilité conditionne le caractère plus ou moins lointain de la demande d'aide sociale départementale. Il est ainsi nécessaire de prendre au sérieux les raisonnements des enquêtés, qui placent l'enjeu non pas dans le rapport entre financements publics et financements privés, mais dans la construction familiale d'une « autonomie » financière du résident qui permette à chacun d'affirmer qu'il « paie seul ». L'étude met alors à jour une véritable économie familiale du financement de l'hébergement, dont les modalités sont négociées à la croisée des visions juridiques et indigènes des solidarités entre générations et de la justice entre parents de même rang.

Dans cette optique, les aides qu'apportent aux résidents certains membres de leur famille pour gérer leur argent et leurs papiers visent principalement à assurer une pérennité du mode de financement de l'hébergement mis en place. On comprend donc l'importance d'une reconnaissance de la compétence des personnes assurant ce rôle par au moins une partie des membres du groupe familial. Cette compétence à la gestion prolonge principalement des rôles genrés déjà en place, mais ces derniers n'agissent qu'en regard d'autres sources de légitimité que représentent les savoirs-faires acquis dans la sphère scolaire ou professionnelle, ainsi qu'en regard des différences de position sociale à l'intérieur même du groupe de parenté. La construction de la capacité à gérer (de la personne âgée comme de ses proches) fait ainsi l'objet d'usages stratégiques et de rapports de forces. Ces derniers peuvent déboucher sur la pérennisation d'une configuration d'aide, juridiquement validée (par exemple sous la forme d'une curatelle ou d'une tutelle) ou non. Ils peuvent aussi, au contraire, se solder par la destitution des aidants en place par une autre coalition d'aidants se revendiquant comme plus compétents.

Pour saisir l'ensemble de ces enjeux et leurs traductions pratiques, cette thèse cherche à mettre en œuvre une sociologie attentive aux effets croisés des statuts de parenté, du genre et des inégalités sociales intrafamiliales dans l'analyse des logiques de mobilisation d'apparentés, plaidant pour une réintroduction des questions économiques et de la prise en compte des rapports sociaux dans l'analyse des solidarités familiales. Dans cette optique, elle souligne les apports d'une analyse par cas et par comparaison de cas à la compréhension des configurations de mobilisation familiale et des arrangements de financement du vieillissement d'un proche en institution. Ainsi, à l'heure d'une augmentation du nombre des personnes âgées ayant besoin d'aide pour assurer leur quotidien, ce travail questionne plus largement les conséquences familiales et patrimoniales des situations de dépendance.